

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2024/207/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 JUILLET 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI U TAVULELLU DI L'EFFETTIVI
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une modification du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'une opération d'internalisation de missions.

Il est proposé en effet d'internaliser les missions de gardiennage du Gran'Palazzu.

Il est rappelé que les missions de gardiennage des sites et sécurisation des manifestations de la Collectivité de Corse sont aujourd'hui confiées à un prestataire dans le cadre d'un marché comprenant deux lots :

- Lot n° 1 : Prestations de gardiennage du Gran'Palazzu de la Collectivité de Corse ;
- Lot n° 2 : Prestations de gardiennage et de sécurisation des manifestations organisées par la Collectivité de Corse.

Le lot n° 1 arrive à échéance le 31 août 2024. Ainsi, il est proposé d'internaliser les missions de ce lot, missions qui étaient externalisées depuis les années 2000.

L'internalisation de ces missions apparaît comme nécessaire au regard de l'évolution des questions de sécurité au sein de nos sociétés. Ces questions sécuritaires s'inscrivent d'ailleurs dans une réflexion globale, à l'instar des travaux menés par la Collectivité de Corse et les agents en matière par exemple de cybersécurité ou de gestion sécuritaire de l'ensemble de nos bâtiments.

L'internalisation des missions de gardiennage du Gran'Palazzu permettrait ainsi de professionnaliser la gestion sécuritaire de ce site en s'appuyant sur des agents de la collectivité, formés, qui pourront s'inscrire durablement dans la politique de sécurité du site. La réalisation des missions en interne et la stabilisation du personnel apparaissent comme un levier essentiel dans le renforcement d'une stratégie globale en matière sécuritaire.

Ces missions auront alors vocation à être assurées au sein de la Direction de la Sûreté, de la Sécurité et du Protocole (DSSP).

Il est précisé que si cette internalisation conduit mécaniquement à une hausse des effectifs, cette opération est neutre sur le plan financier global.

Afin de permettre cette internalisation, il est proposé de créer au sein de la DSSP :

- 2 postes d'agents de prévention et de sécurité relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

- 4 postes d'agents du PC sécurité relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.